

## DEMANDEUR MAJEUR

### Pièces à fournir obligatoirement :

- **Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois à la date de la demande**, avec filiation complète (à demander à sa mairie de naissance) **uniquement pour une première demande**.

Pour les personnes nées à l'étranger, faire la demande au ministère des Affaires Etrangères de Nantes (imprimé disponible en mairie).

Vous pouvez également faire la demande sur le site internet : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

- **Copie intégrale de l'acte de mariage**, de moins de 3 mois, à la date de la demande, le cas échéant.

- **2 photos d'identité** identiques, récentes, de face, non scannées (format 35 x 45 mm), le visage doit bien ressortir sur fond très clair, **faites chez un photographe agréé**. (front et oreilles dégagés)

- **Carte nationale d'identité à remplacer** (si vous ne la possédez pas, fournir un justificatif avec photo en plus de la déclaration de perte ou de vol). (permis, passeport, carte vitale,...)

- **1 justificatif de domicile de moins de 3 mois où doit figurer obligatoirement votre nom** : factures EDF/GDF ou échéancier, France Télécom, portable, Lyonnaise des Eaux, quittance de loyer non manuscrite, assurance maison, impôts sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière,...

**Si les justificatifs de domicile cités ci-dessus ne sont pas à votre nom, il faudra fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, sa pièce d'identité, son justificatif de domicile** et un justificatif à votre nom tel que carte d'électeur, bulletin de paie, attestation de carte vitale.

## QUELQUES CAS PARTICULIERS

### Vous renouvelez votre CNI suite à un vol ou une perte :

- Fournir la déclaration originale établie par la mairie, en cas de perte ou par la gendarmerie, en cas de vol.
- Fournir une copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Fournir une copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Fournir un justificatif d'identité avec photo (passeport, permis de conduire, carte vitale,...)

**ATTENTION : TIMBRES FISCAUX D'UN MONTANT DE 25 € EN CAS DE NON-PRÉSENTATION DE LA CARTE LORS DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER (SUITE À PERTE, VOL OU AUTRE).**

### Vous venez d'être naturalisé(e) français(e) :

- Fournir le certificat de nationalité française + carte de séjour.

### Vos parents sont nés à l'étranger ou sont de nationalité étrangère :

- Fournir le certificat de nationalité française (document fourni par le Tribunal d'instance de Gonesse) ou livret militaire pour les hommes.

### Vous êtes divorcée, vous désirez que le nom de votre ex-époux apparaisse en nom d'usage :

- Fournir le jugement de divorce stipulant que vous pouvez garder ce nom ou une attestation sur l'honneur de votre ex-mari signée + copie de sa pièce d'identité.

Toute personne désirant établir une carte nationale d'identité doit venir personnellement en mairie : signatures et empreinte obligatoires.

**ATTENTION : LA PRÉSENCE DU MINEUR (QUELQUE SOIT SON ÂGE) ET DU REPRÉSENTANT LÉGAL SONT OBLIGATOIRES LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ.**

## DEMANDEUR MINEUR

### Pièces à fournir obligatoirement :

- **Copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois à la date de la demande**, avec filiation complète (à demander à sa mairie de naissance) **uniquement pour une première demande**.

- **2 photos d'identité** identiques, récentes, de face, non scannées (format 35 x 45 mm), le visage doit bien ressortir sur fond très clair, **faites chez un photographe agréé**. (front et oreilles dégagés)

- **1 justificatif de domicile de moins de 3 mois où doit figurer obligatoirement le nom des parents** : factures EDF/GDF ou échéancier, France Télécom, portable, Lyonnaise des Eaux, quittance de loyer non manuscrite, assurance maison, impôts sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière,...

Si les justificatifs de domicile cités ci-dessus ne sont pas à votre nom : cf. demande majeur.

- **Jugement de divorce**, si les parents sont séparés.

- **Carte nationale d'identité du parent** qui remplit le dossier.

- **Garde alternée** : carte nationale d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois **des deux parents + attestation sur l'honneur des deux parents**.

**ATTENTION : PENSER À MESURER VOTRE ENFANT AVANT DE FAIRE LA DEMANDE DE CNI.**

## INFORMATION

LES DÉLAIS D'OBTENTION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SONT DE 3 À 4 SEMAINES.

DE MAI À SEPTEMBRE, LES DÉLAIS SONT PLUS LONGS.

NE TARDEZ PAS À EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À SON OBTENTION.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ VOUS CONNECTER SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉTAT :

[www.service-public.com](http://www.service-public.com)



**MAIRIE DE SURVILLIERS**

3, rue de la Liberté  
95470 Survilliers

Tél. 01 34 68 16 84

Tél. 01 34 68 26 00

[sladame@roissy-online.com](mailto:sladame@roissy-online.com)

# MAIRIE DE SURVILLIERS

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

